



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

02/11/2023

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 09 novembre 2023

L'an deux vingt-trois, le 09 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame CARTIER Marie-Laure donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie

Absent(s)-excusé(s) : Madame IMBERT Stéphanie

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur POILLOT Jérémy

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-051 - Validation du plan de financement du projet conversion en leds des éclairages des bâtiments communaux et autorisation pour solliciter les différentes subventions auprès des partenaires

La commune aurait pour projet de convertir l'éclairage néons de l'ensemble de ses bâtiments communaux (Mairie/Salle des Fêtes, atelier technique et ancien périscolaire et salle des Associations) par un éclairage leds dernière génération. Ce projet, qui compléterait le remplacement de l'éclairage leds de l'atelier technique en 2023, aurait un double objectif :

- Faire des économies d'énergie importantes avec un éclairage plus performant.
- Moderniser notre éclairage.
- Prendre en compte l'interdiction de l'éclairage de type néons à la fin d'année 2023 et faciliter le travail des agents en adoptant une norme standard et universelle pour l'ensemble de nos bâtiments communaux.

La commune sollicite donc l'ensemble des aides possibles : Etat (DETR) et le Conseil Départemental de la Côte d'Or (Appel à projet : Village Côte d'Or – Campagne 2024).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : d'approuver le projet


Article 2 : De solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet « Village Côte d'Or » et de l'Etat dans le cadre de la DETR

Article 3 : Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la Commune 2024.

Article 4 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention

Article 5 : Définir le plan de financement suivant :

Dépense		Recette			
Objet dépense	Montant HT	Nom subvention	Dépense subventionnable (en HT)	Pourcentage	Recette
Conversion Leds	9 061,00 €	Etat DETR	9 061,00	30 %	2 718.30
		Département	9 061.00 5 000	50 %	5 000

		Appel à projet Village Côte d'Or	<i>(Plafond)</i>		<small>Envoyé en préfecture le 10/11/2023 Reçu en préfecture le 10/11/2023 Publié le ID : 021-212105779-20231109-2023051-DE</small> 
		Reste à charge commune		20 %	1 342,70
Total projet		Total projet		100 %	9 061.00

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER